

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 AVRIL 2017 A 18H30

L'an deux mil dix-sept et le vingt avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le quatorze avril deux mil dix-sept.

Présents :

Maire : Michel CARLIER

Adjoints : MM. D VALETTE , NOGUERA, BOUISSEREN

Conseillers : MM. LABORIEUX LAZERGES GAUDON CHALOT GALTIER COUNILS PRADE MARTIN LAVAL LAVERGNE
(arrivée en cours de séance) BALDO FESQUET BERARD JL VALETTE LEMAN

Absents excusés et représentés :

Jacqueline ALLEGRE – A donné pouvoir à Didier GALTIER

Michel IVORRAD – A donné pouvoir à Didier VALETTE

Sylvia BERNAL – A donné pouvoir à Michel CARLIER

Christine MARTIN – A donné pouvoir à Nicolas NOGUERA

Magali LAVERGNE – A donné pouvoir à Claudine PRADE (jusqu'à son arrivée)

Josette TORRECILLAS – A donné pouvoir à Hervé BERARD

Secrétaire de séance : Philippe LAVAL

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 27 février 2017 est adopté à la majorité – 18 voix POUR et 04 voix CONTRE (Hervé BERARD, Josette TORRECILLAS, Jean-Louis VALETTE, Chantal LEMAN).

Commission FINANCES – Rapport de Didier VALETTE

La commission finances s'est réunie le jeudi 13 avril dernier à 18 h 30 et a analysé l'ensemble des éléments budgétaires de l'année 2017 pour les tarifs communaux, les subventions aux associations, le budget primitif et les taux de la fiscalité communale.

Etaient présents à cette réunion de travail, Mmes ALLEGRE et MARTIN, MM. CARLIER (le Maire), BERARD, NOGUERA et VALETTE en présence de Mme LESSIEU-BATTINI (Directrice des services).

□ B.P. 2017 - TARIFS COMMUNAUX (Délibération n° 2017/13)

La grille de tarifs communaux sera applicable à compter du 01/05/2017 et concerne :

- les droits de place,
- les locations diverses,
- le scolaire et la bibliothèque,
- les documents administratifs,
- le cimetière,
- la fourrière,
- les taxes de séjour.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des tarifs communaux (inchangés par rapport à 2016) qui sont proposés au vote, avec prise d'effet à compter du 01/05/2017 :

	NATURE	MONTANT
-I- DROITS DE PLACE	<u>MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS</u>	
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m ²	10,00
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m ²	20,00
	Terrasses (restaurant ou bar) hors fête locale - le m ²	0,60
	Terrasses (restaurant ou bar) pendant la fête locale - le m ²	0,72
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - forfait journée	70,00
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) l'emplacement	15,00
	<u>FORAINS et CIRQUES</u>	
	Caution	300,00
	<u>FORAINS</u>	
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	150,00
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéo)	85,00
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	50,00
	Catégorie D : entresorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	280,00
	<u>CIRQUES</u>	
	Toutes catégories	50,00
	Dépôt de garantie	250,00
-II- LOCATIONS	<u>CABANES (sur le domaine communal)</u>	
	<u>SALLE POLYVALENTE SIMONE SIGNEUR</u>	
	<u>Conditions réservées aux Lansarquois</u>	
	- Caution	500,00
	- La prestation	300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>Conditions réservées aux Associations locales</u>	
	- Associations Locales (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	- Dans le cadre de soirées payantes, facturation du nettoyage	150,00
	- Loto (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	<u>Conditions pour les non-résidents à Lansarques</u>	
	- Caution	1 300,00
	- La prestation	1 300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>ARENES</u>	
	- Associations Locales	GRATUIT
	- Caution	500,00
- La prestation	500,00	
- Le nettoyage	150,00	
<u>LOCATION DE MATERIELS</u>		
- Caution	100,00	
- La table	5,00	
- Le lot de 10 chaises	6,00	
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	<u>ECOLES</u>	
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE / PRIMAIRE (tarif à l'heure) Le carnet de 10 tickets	13,00
	TAP – Participation des parents par enfants pour l'année scolaire 2016/2017	GRATUIT
	<u>BIBLIOTHEQUE</u>	
	Gratuité pour les jeunes jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire et pour les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	GRATUIT
	Abonnement imprimés	15,00 (ind) 20,00 (cpl)
	Abonnement imprimés + multimédia	20,00 (ind) 25,00 (cpl)
	Forfait vacances	10,00
	<u>CERCLE DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS</u> (Obligation d'abonnement à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lectures et autres animations)	

-IV- DOCUMENTS ADMINIS-TRATIFS	Fourniture d'une liste électorale sur papier (le cent)	3,15
	Fourniture d'une liste électorale sur support informatique (le cent)	0,50
	Documents administratifs (autres doc. support informatique CD-Rom)	2,75
	Extrait de matrice cadastrale	2,00
	Frais de photocopies (l'unité en format A4)	0,20
	Frais de photocopies (l'unité en format A3)	0,40
-V- CIMETIERE	<u>CONCESSIONS - COLUMBARIUM</u>	
	CONCESSIONS - Prix au m ² (base : 5 m ² en caveau / 2 m ² en terre (50 ans)	100,00
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1 100,00
-VI- FOURRIERE	<u>VEHICULES</u>	
	Amende pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	180,00
	<u>ANIMAUX EN DIVAGATION</u>	
	Amende pour déjections canines	35,00
	Amende pour le 1er enlèvement	160,00
	Amende pour le 2ème enlèvement	240,00
	Amende pour le 3ème enlèvement	320,00
-VII- MESURES FISCALES	<u>TAXES DE SEJOUR</u>	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,20
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	0,55
	Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 1 étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,90
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,50

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, FIXE à l'UNANIMITE, les TARIFS COMMUNAUX applicables à compter du 01/05/2017 d'après la grille présentée ci-dessus.

□ B.P. 2017 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La commune de Lansargues réaffirme sa volonté de soutenir, aussi bien financièrement que par le prêt de locaux communaux, l'ensemble du tissu associatif qui contribue à la cohésion sociale et à l'animation du village, avec comme objectif le bien vivre ensemble.

Ce partenariat est basé comme chaque année sous le signe de l'échange, de l'écoute et de la transparence. L'octroi de ces subventions est subordonné à une demande formalisée, par le biais d'un dossier déposé en mairie et son montant est accordé par le Conseil Municipal.

Avant de passer au vote pour l'attribution des subventions aux associations, le Conseil Municipal procède en premier lieu au vote des subventions à l'OCCE école élémentaire et aux deux associations dont les présidents sont des élus au sein du Conseil Municipal.

- Subvention à l'OCCE école élémentaire (Délibération 2017/14)

La commune a été sollicitée par l'école élémentaire pour aider au financement d'un projet de classe de découverte concernant 26 élèves, pour l'année scolaire en cours. Il est proposé d'attribuer pour l'année scolaire 2016/2017, une subvention de 2 080 €, correspondant à une aide de 80 € par enfant pour ce projet de classe de découverte

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE, la subvention communale de 2 080 € attribuée à l'OCCE école élémentaire pour l'année scolaire 2016/2017.

- **Subvention à l'association A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports) (Délibération 2017/15)**

La présidente de cette association, Mme Monique BOUISSEREN, élue au sein du Conseil Municipal, quitte la séance pour le vote de cette subvention.

La commission des Finances propose d'attribuer à l'A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports) une subvention de 4 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE au titre de l'année 2017, la subvention communale de 4 000 € à l'association A.L.O. (Association Lansarguaise Omnisports).

Mme Monique BOUISSEREN rejoint la séance.

- **Subvention à l'association Comité des Fêtes (Délibération 2017/16)**

Le président de cette association, M. Nicolas NOGUERA, élu responsable de la commission Fêtes, Cérémonies et Traditions, quitte la séance pour le vote de cette subvention.

La commission des Finances propose d'attribuer à l'association Comité des Fêtes une subvention de 22 500 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après en avoir délibéré, ACCORDE par 17 voix « POUR » et 4 abstentions (Bérard, Torrecillas par procuration, JL Valette, Leman), la subvention communale de 22 500 € à l'association COMITE DES FÊTES au titre de l'année 2017.

M. Nicolas NOGUERA rejoint la séance, ainsi que Mme Magali LAVERGNE (absente représentée en début de séance).

- **Subventions aux autres associations relevant de la Mairie (Délibération n° 2017/17)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux autres associations d'après le tableau ci-dessous :

DOMAINES	ASSOCIATIONS (hors CCAS)	MONTANT (€)
MAIRIE	LUTTE CONTRE LE CANCER	150
CULTURE	MUSICA	450
	ATELIER DES ARTISTES LANSARGUOIS	100
	L'ECHO DES CŒURS	450
ENVIRONNEMENT	LE CARPILLON LANSARGUOIS	750
	LA MACREUSE	800
	LES CABANIERES DE LANSARGUES	150
	LES CHEMINS SAUVAGES	1 ^{ère} année - 0
FETES CEREMONIES TRADITIONS	JEUNES LANSARGUOIS	700
	CT FREDERIC DURAND	650
	CT LOU GARRO	650
	Asso. Des CAVALIERS CAMARGUAIS de LANSARGUES	150
	FNACA (+ gerbes et apéritif 19 mars)	180
	PRISONNIERS	Gerbes 8/5 et 11/11
SECURITE PREVENTION	PREVENTION ROUTIERE	100
SCOLAIRE	AU BONHEUR DES TOUT-PETITS	160
SPORTS	PETANQUE JOYEUSE	650
	ENTENTE BOULISTE	550
	ESKAL	900
	ESPACE SPORT et K'DANSE à LANSARGUES	
	A.S. DU COLLEGE "PETITE CAMARGUE"	250
	L'ETOILE DU RANDONNEUR	100
	S.O.L. - SPORT OLYMPIQUE LANSARGUOIS	8 700
	JUDO CLUB DE LANSARGUES	800
	CLUB DE TENNIS DE LANSARGUES	650
HANDBALL OR	1 600	

Pour information au Conseil Municipal, le tableau récapitulatif des subventions relevant du CCAS.

DOMAINES	ASSOCIATIONS (sur budget du CCAS)	MONTANT (€)
SOCIAL	MAMOBILE – AMHDCS	3 605
	DONNEURS DE SANG	200
	FAMILLES RURALES DE LANSARGUES	250
	FNATH	400 (dont 200 exceptionnel)
	LA FRATERNELLE	160
	LA PAROISSE	100
	LES VIREDONS	450

Les subventions seront inscrites au budget au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) :

- au compte 657362 (C.C.A.S.) pour les associations relevant du CCAS,
- au compte 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes) pour les associations relevant de la mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, ACCORDE à l'UNANIMITE les subventions allouées pour 2017 aux ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE suivant le tableau ci-dessus (hors subventions OCCE école élémentaire, Comité des Fêtes et A.L.O. déjà votées et les subventions aux associations relevant du CCAS).

□ BUDGET PRIMITIF 2017 (Délibération n° 2017/18)

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une présentation par chapitre et d'effectuer le vote du budget primitif 2017 dans son intégralité (accord de l'ensemble des membres du conseil municipal présents et représentés).

Ce budget 2017 est structuré en 2 parties :

- **La section de fonctionnement**, qui retrace toutes les opérations de recettes et dépenses nécessaires à la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement**, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

Chaque section est présentée équilibrée et les dépenses sont financées par des ressources propres de la collectivité (impôts et taxes diverses, dotations de l'Etat, tarifications de services et subventions) ainsi que d'un emprunt d'équilibre pour le financement des travaux d'extension de l'école élémentaire en section d'investissement (*voté par délibération n°2016/57 en date du 13/12/2016*).

Synthèse du BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour l'exercice 2017 s'élève à 3 962 143 €, réparti comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 237 842 €
- Section d'Investissement : 1 724 301 €

Grâce au travail rigoureux des agents de la collectivité, à l'investissement des élus en matière de contrôle de gestion des différentes commissions, la préparation de ce budget a été effectuée en tenant compte de la réalité des dépenses récurrentes, des prévisions de charges relatives au fonctionnement de la commune, et ce, en conciliant le développement, la préservation de notre espace naturel et l'amélioration de la qualité de vie de notre commune.

L'évolution de ce budget primitif 2017 en section de fonctionnement, par rapport au budget 2016, s'explique en partie par le fait d'inscrire l'amortissement, sur une seule année, des frais d'études liés à la création de la ZAD « Les Conques ».

Les charges à caractère général intègrent cette année la convention signée avec l'Agglomération du Pays de l'Or concernant le contrat d'utilisation hebdomadaire de la balayeuse. Egalement inscrits sur ce chapitre la rénovation du campanaire de l'église et le renouvellement des manuels scolaires.

Les charges de personnel sont en baisse par rapport au BP 2016 et passent de 44,2% à 41,7% des dépenses de fonctionnement, grâce à l'optimisation et la réorganisation de certains services de la mairie.

Les autres charges de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles restent stables, voire en légère baisse.

Par ce budget 2017, la commune parvient à dégager 296 262 € d'autofinancement du budget de fonctionnement (pour mémoire en 2016 nous avons inscrit 300 400 €).

En ce qui concerne l'investissement, les efforts en matière de dépenses se sont concentrés sur les écoles, l'église, la voirie, les bâtiments communaux.

A) **B.P. 2017 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (équilibrée à 2 237 842 €)**

1. **Les dépenses de fonctionnement**

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent en 4 postes principaux, hors virement à la section d'investissement :

- Les charges réelles de fonctionnement,
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante, cotisations et subventions aux personnes,
- Les charges financières.

Le virement à la section d'investissement est le produit servant à minima à couvrir le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents investissements.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
011	Charges à caractère général	608 437,50	27,2%	Toutes les charges concernant le fonctionnement de la Commune, des bâtiments, des terrains ainsi que leur entretien.
012	Charges de personnel et frais assimilés	932 790,00	41,7%	Salaires et charges du personnel communal, titulaires et non titulaires.
014	Atténuation de produits	30 363,00	1,4%	Versements aux fonds de péréquations de recettes fiscales communales et intercommunales FPCI, participation au titre des remboursements des dégrèvements des taxes.
023	Virement à la Section d'Investissement	296 262,00	13,2%	Virement à la section d'Investissement.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 207,50	3,9%	Amortissement des frais d'études préalables à la création de la ZAC « Les Conques ».
65	Autres charges de gestion courante	184 352,00	8,2%	Cotisations versées aux différents organismes (service incendie, EID, CFMEL, AMF etc...), les indemnités d'élus, les subventions aux personnes (CCAS, Ecole Primaire classes transplantées, Associations).
66	Charges financières	97 750,00	4,4%	Intérêts des emprunts échéance 2017.
67	Charges exceptionnelles	680,00	2,0%	Remboursement d'une caution de loyer.
	Total	2 237 842,00	100,0%	

2. **Les recettes de Fonctionnement**

Les différents produits concernant les recettes de fonctionnement sont constitués par :

- L'excédent de fonctionnement reporté,
- Les ressources fiscales,
- Les dotations,
- Les produits divers.

Cette année comme les années précédentes, nous constatons à nouveau une diminution des dotations de l'Etat (baisse d'environ 4 400 €).

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
02	Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00	2,2%	Excédent de fonctionnement 2016 reporté et voté lors de la présentation du CA (réserves constituées)
013	Atténuation de charges	10 337,00	0,5%	Remboursements maladie du personnel communal (réel perçu au 1er trimestre 2017).
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	21 340,00	1,0%	Vente de concessions au cimetière, redevances GRDF, EDF, locations terrain communal aux cabanes, abonnements bibliothèque, tickets garderie et divers.
73	Impôts et taxes	1 495 141,00	66,8%	Contributions directes TH-TFB-TFNB, fiscalité reversée par le Pays de l'Or Agglomération, taxes sur l'électricité, droits des mutations, doits de place, taxes de séjour.
74	Dotations, subventions et participations	606 060,00	27,1%	Dotations forfaitaires de l'Etat, soutien à la réforme des rythmes scolaires, remboursement des Contrats d'Avenir et amortissement des frais d'études préalables à la création de la ZAC « Les Conques ».
75	Autres produits de gestion courante	48 144,00	2,1%	Location des immeubles communaux (logements, salle S.Signoret, hangar Tartuguière, stade stabilisé, divers).
76	Produits financiers	20,00	0,0%	Intérêts parts sociales Crédit Agricole.
77	Produits exceptionnels	6 800,00	0,3%	Remboursement de sinistres déjà encaissés.
	TOTAL	2 237 842,00	100,0%	

B) B.P. 2017 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT (équilibrée à 1 724 301 €)

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se décomposent en 2 postes :

- Les dépenses financières,
- Les dépenses d'équipements.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
16	Emprunts et dettes assimilées	242 370,00	14,1%	Remboursement du capital des emprunts en cours échéance 2017.
20	Immobilisations incorporelles	88 596,79	5,1%	Frais d'études, d'insertion, concessions et droits à des logiciels.
21	Immobilisations corporelles	1 381 924,21	80,1%	Travaux et investissement concernant les écoles, l'église, la voirie, l'éclairage public, les bâtiments communaux, l'hôtel de ville, l'urbanisme, le technique, les terrains.
23	Immobilisations en cours	11 410,00	0,7%	Démolition d'un mur bâtiment communal rue de l'Argenterie.
	Total	1 724 301,00	100,00%	

Les dépenses d'équipements regroupées dans les chapitres 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » se décomposent en 2 parties :

- Les restes à réaliser (854 347,66 €) qui sont des dépenses engagées en 2016, qui seront réalisées et réglées dans le courant de l'année 2017,
- Les nouvelles expressions (627 583,34 €) pour 2017,

Les principales opérations d'investissement concernent en particulier :

- Les Ecoles pour 850 861 € :

Travaux d'extension de l'école élémentaire et du restaurant scolaire, mise aux normes accessibilité, divers aménagements et matériels pour les classes.

- L'Eglise pour 256 474 € :

Travaux de rénovation des chapelles Est 3 et 4.

- La Voirie, Parking et Eclairage public pour 196 276 € :

Réfection de voirie communale, extension du réseau électrique rue Lombard et ferme « les Petits Fermiers » de Lansargues, mise en place de radars pédagogiques, d'une borne de recharge pour véhicules électriques, frais d'étude et démolition d'un mur, installation de lampadaires.

- Les Bâtiments communaux pour 115 436 € :

1ère tranche des travaux de mise aux normes accessibilité pour personnes à mobilité réduite, remplacement d'une baie vitre salle polyvalente.

- Hôtel de ville pour 14 941 € :

Installation d'un appareil de chauffage et climatiseur, divers mobiliers.

- Urbanisme pour 16 333 € :

Frais divers liés à des documents d'urbanismes.

- Le Technique pour 3 311 € :

Matériel divers.

- Terrains pour 19 500 € :

Provisions pour réserves foncières.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement permettant de financer les opérations d'immobilisations se répartissent en 5 postes :

- L'excédent d'Investissement reporté,
- Le virement de la section de fonctionnement,
- Les produits de cessions d'immobilisations,
- Les recettes propres (subventions, dotations, fonds divers...),
- Un emprunt d'équilibre.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT (€)	%	COMMENTAIRES
001	Solde d'exécution reporté	186 233,27	10,8%	Excédent d'Investissement reporté (résultat CA 2016)
021	Virement de la Section de Fonctionnement	296 262,00	17,2%	Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023).
024	Produits de cessions d'immobilisations	350,00	0,0%	Vente d'un terrain en garrigue à RFF
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	87 207,50	5,1%	Amortissement des frais d'études préalables à la création de la ZAC « Les Conques ».
10	Dot. Fonds divers et réserves	389 565,96	22,6%	FCTVA, Taxe d'Aménagement et reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2016 (310 768,96)
13	Subventions	429 657,27	24,9%	Subventions notifiées par l'Etat, le Département et PVR pour extension de réseaux électriques
16	Emprunt et dettes assimilées	335 025,00	19,4%	Emprunt d'équilibre pour le financement des travaux d'extension de l'école élémentaire.
	Total	1 724 301,00	100,00%	

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, ADOPTE par 19 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Bérard, Torrecillas par procuration, JL Valette, Leman), le BUDGET PRIMITIF 2017 suivant la répartition :

- Section de FONCTIONNEMENT (recettes et dépenses) équilibrée à 2 237 842 €.
- Section d'INVESTISSEMENT (recettes et dépenses) équilibrée à 1 724 301 €.

□ B.P. 2017 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES (Délibération n° 2017/19)

Le chapitre « impôts et taxes » en recettes de fonctionnement représente près de 67% des recettes qui permettent en majeure partie de financer les charges diverses de la section de fonctionnement et de pouvoir dégager de l'épargne de gestion, permettant d'alimenter la section d'investissement.

Depuis 2012 et cette année encore, à moindre mesure, le contexte économique demande la participation de l'ensemble des collectivités locales à l'effort du redressement des finances publiques, concrétisée par une baisse des dotations de l'Etat.

Malgré les économies faites dans le train de vie de la commune, la gestion des emplois et des effectifs, nous avons été contraints l'an dernier de revaloriser de 5 % les différentes taxes communales.

Cet effort consenti l'an dernier par les Lansarquois en matière fiscale nous a permis de redonner et garantir des marges de manœuvre à notre collectivité, nous permettant d'appréhender l'avenir plus sereinement.

Dans ce contexte, la commission des Finances propose au Conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les taux des différentes taxes communales pour l'année 2017.

ANNEES	TAUX DE REVALORISATION	T A X E S C O M M U N A L E S		
		HABITATION TH (%)	FONCIER BATI TFB (%)	FONCIER NON BATI TFNB (%)
2014	-	12,42	20,15	84,13
2015	-	12,42	20,15	84,13
2016	5,0 %	13,04	21,16	88,34
2017	-	13,04	21,16	88,34

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, par 19 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE » (Bérard, Torrecillas par procuration, JL Valette, Leman), DECIDE de ne pas augmenter et DE MAINTENIR LES TAUX des 3 TAXES COMMUNALES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (TH – TFB – TFNB), comme défini dans le tableau ci-dessus.

□ DUREE DE L'AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE TRAVAUX (Délibération n° 2017/20)

Il est proposé au Conseil municipal d'amortir les frais d'études liés à la création de la ZAD « Les Conques » et qui n'ont pas été suivis de travaux, ces travaux étant délégués à la SPLA L'Or Aménagement.

Les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation, peuvent être amortis sur une période maximale de 5 ans (article R2321-1 du Code General des Collectivités Territoriales), et dès la fin de l'amortissement, ces frais sont sortis de l'actif.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'amortir ces frais d'études non suivis de travaux sur une seule année.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE d'amortir les frais d'études liés à la création de la ZAD « Les Conques » non suivis de travaux sur une durée de 1 an.

□ HERAULT ENERGIES - PROGRAMMATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (Délibération n° 2017/21)

Dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES d'inscrire au programme d'éclairage public pour 2017 les travaux suivants :

- Remplacement avec déplacement d'un mat au parking du cimetière : 3 097,02 €,
- Remplacement d'un mat rue de l'Arboras : 5 053,74 €,
- Remplacement d'un mat rue Jean Giono : 1 555,50 €,
- Extension d'éclairage public au futur lotissement des Savonniers : 9 760,87 €.

Le montant de cette programmation prévisionnelle est estimé à 19 467,13 €/HT, réparti à hauteur de :

- 11 680,85 €/HT à la charge d'Hérault Energies,
- 7 786,85 €/HT à la charge de la commune.

Le montant des fonds de concours de la commune sera revu en fin des travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte final des travaux. Le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la programmation des travaux présentés e par Hérault Energies,
- **FIXE** la participation de la commune, sous forme d'un fonds de concours à hauteur de 7 786,86 €, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Hérault Energies, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

□ PROJET DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE – Demande de subvention auprès de Hérault Energies (Délibération n° 2017/22)

Dans le cadre et dans la préoccupation d'économie d'énergie, il est présenté au Conseil municipal un projet de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie.

Ce projet est susceptible de faire l'objet d'une aide financière de la part d'Hérault Energies pour un programme de travaux d'économie d'énergies.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 48 334 €/HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de remplacement des menuiseries extérieures de la mairie pour un montant estimatif HT de 48 334 €,
- **SOLLICITE** de la part d'Hérault Energies la subvention la plus élevée possible, la commune s'engageant à prendre en charge le complément de la dépense.

□ PROJET D' INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Délibération n° 2017/23)

Sur proposition de la commission Travaux et Sécurité, et ce dans le but de sécuriser les 3 principales routes d'accès à la commune qui sont :

- La RD 24 dans le sens Lunel-Lansargues,
- La RD 105 dans le sens Valergues-Lansargues,
- La RD 189 dans le sens Mudaison-Lansargues,

Il est proposé au Conseil municipal la mise en place de 3 radars pédagogiques au prix unitaire de 2 015,20 €/HT soit un total de 6 045,60 € HT (7 254,72 € TTC).

Ce type de projet est susceptible de pouvoir bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Le CONSEIL MUNICIPAL (présents et représentés), après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux sur l'année 2017 et les inscrire au budget en section d'investissement.

❑ AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL - Autorisation de déposer une demande de permis d'aménager (Délibération n° 2017/24)

La commune travaille depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme sur la réalisation d'un nouveau lotissement communal à vocation d'habitat sur le terrain cadastré AT 109, situé au nord-Est du village, en continuité de l'urbanisation existante. Cette parcelle a été acquise par la commune en 2008.

Il convient désormais de formuler une demande de permis d'aménager pour passer à la phase opérationnelle du lotissement. Celui-ci sera dénommé « Le Clos des Savonniers », en référence aux arbres qui seront plantés le long de la voie de desserte.

Le projet prévoit la réalisation de trois lots pour de l'habitat individuel, d'une superficie moyenne de 329 m².

Le lotissement sera accessible par l'avenue des Merlots réalisée dans le cadre du lotissement le Clos des Vignes et par la requalification du chemin existant de Lunel Viel.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 07 mars et le 06 avril 2017,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une demande de permis d'aménager un lotissement communal, dont la dénomination sera « Le Clos des Savonniers ».

Après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 4 voix « CONTRE » (Bérard, Torrecillas par procuration, JL Valette, Leman), Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la proposition émise ci-dessus.

Commission FESTIVITES – ANIMATIONS - TRADITIONS – Rapport de Nicolas NOGUERA

❑ VŒU DE SOUTIEN à l'inscription de la Course Camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO (Délibération n° 2017/25)

La Camargue demeure un pays rude. Un monde où l'on ne peut pas tricher. Une terre faite d'eau, de sel, de marais, de taureaux et chevaux sauvages. Elle supporte l'homme mais jamais n'accepte sa domination. Cette rudesse lui permet de masquer sa fragilité sans jamais renoncer à son authenticité.

La Camargue, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdue grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et à la bravoure du cheval.

Il est vital de protéger ces caractéristiques camarguaises car elles sont les meilleures armes pour préserver un environnement exceptionnel en permanence menacé. Sans le taureau, le paysage camarguais se trouverait bouleversé. Il en serait fini pour un grand nombre d'espèces animales qui ont fait de cet espace sauvage leur domicile.

La relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie locale. Il est à noter que les 50 millions d'euros qui sont générés par l'activité taurine restent presque en totalité sur le territoire.

Au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations. Au moment où tous s'interrogent sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel de la fête dans le maillage social doit être notre priorité.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir la démarche qui consiste à faire inscrire la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Considérant qu'il est du devoir de notre collectivité de protéger et de promouvoir ce qui est partie de notre identité,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL mandate le Maire ou son représentant pour donner une suite favorable à ce vœu, et pour accompagner cette démarche.

☐ MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

La commission Culture Information travaille depuis plusieurs mois sur le projet d'un nouveau site internet.

L'objectif initial était de rendre le site existant plus attrayant, visuel, moderne, dynamique et accessible facilement depuis les tablettes et smartphones.

Une consultation a été lancée en 2016 auprès de cinq sociétés spécialisées.

La société SUDIMAGE a été retenue pour la qualité et professionnalisme de sa réponse, pour un montant de prestations de 5600 € HT (4100 € HT pour création du nouveau site et 1500 €HT pour l'application mobile), avec assistance téléphonique incluse dans le contrat.

Résultat :

- Le site de la commune est en ligne depuis le 5 Avril 2017
M. Gaudon, rapporteur, présente succinctement à l'assemblée la page d'accueil et l'arborescence du site- Il propose aux élus de parcourir les rubriques et faire des recommandations si besoin de modifications ou ajouts.
- L'application « Lansargues » pour tablette smartphone sous ANDROID et IOS devrait être disponible avant fin Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	
Didier VALETTE		Claudine PRADE	
Jacqueline ALLEGRE	Absente excusée et représentée	Christine MARTIN	Absente excusée et représentée
Nicolas NOGUERA		Philippe LAVAL	
Michel IVORRAD	Absent excusé et représenté	Magali LAVERGNE	
Monique BOUISSEREN		Muriel BALDO	
Alain LABORIEUX		Marion FESQUET	

Sylvia BERNAL	Absente excusée et représentée	Hervé BERARD	
Michel LAZERGES		Josette TORRECILLAS	Absente excusée et représentée
Michel GAUDON		Jean-Louis VALETTE	
René CHALOT		Chantal LEMAN	
Didier GALTIER			